



Nations Unies

Conseil de sécurité

CS/9567

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Conseil de sécurité

6063^e séance – nuit

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ APPELLE À L'INSTAURATION IMMÉDIATE D'UN CESSEZ-LE-FEU « DURABLE ET PLEINEMENT RESPECTÉ » À GAZA

Le Secrétaire général de l'ONU indique que sa visite dans la région, la semaine prochaine, devrait contribuer à vérifier sa mise en œuvre

Le Conseil de sécurité a appelé, ce soir, à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu « durable et pleinement respecté » à Gaza, qui doit mener au « retrait total des forces israéliennes ». Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, s'est dit « encouragé et soulagé » par cette adoption qui vise à mettre fin à une « situation tragique ».

M. Ban a indiqué que sa visite dans la région, la semaine prochaine, contribuerait à vérifier l'application du cessez-le-feu et le bon déroulement de l'acheminement de l'aide humanitaire.

« Israël doit mettre fin à son agression contre le peuple palestinien et retirer ses forces de la bande de Gaza », a affirmé le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, M. Riyad al-Malki.

La représentante d'Israël, notant que la responsabilité des hostilités était imputable à « l'organisation terroriste du Hamas », a estimé que tout arrangement devrait « être pleinement respecté et assuré, y compris la cessation totale des tirs de roquettes et la contrebande » d'armes, « afin de permettre une paix durable ».

Le Conseil, par sa résolution 1860 (2009) adoptée par 14 voix pour et une abstention, celle des États-Unis, « condamne toutes les violences et hostilités dirigées contre des civils ainsi que tous les actes de terrorisme ».

Le Conseil de sécurité appelle les États Membres à « redoubler d'efforts pour fournir des arrangements et garanties à Gaza afin de maintenir un cessez-le-feu et un calme durables, et notamment à prévenir le trafic d'armes et de munitions ».

Il les appelle également « à assurer la réouverture durable des points de passage sur la base de l'Accord de 2005 ». À cet égard, il « se félicite de l'initiative égyptienne et des autres initiatives régionales et internationales en cours ».

Le Conseil de sécurité « demande que l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux, puisse être distribuée sans entrave dans tout Gaza » et se félicite des initiatives « visant à créer et ouvrir des couloirs humanitaires ».

Il appelle enfin tous les États Membres « à soutenir l'action menée à l'échelon international pour améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza, notamment en versant des contributions supplémentaires nécessaires de toute urgence à l'UNWRA ».

« Notre travail à tous est de veiller à ce que les termes de cette résolution deviennent une réalité », a souligné le Ministre britannique des affaires étrangères, M. David Milliband, dont le pays avait présenté le texte. « Nous sommes tous conscients que la paix doit être réalisée sur le terrain, tandis que les résolutions sont négociées et adoptées aux Nations Unies. »

Ce texte « est à la hauteur de la gravité de la situation à Gaza, qui subit une crise humanitaire sans précédent », a déclaré le Ministre français des affaires étrangères, M. Bernard Kouchner, qui

présidait la séance. Il a néanmoins regretté que le Conseil de sécurité n'ait pas disposé du temps requis pour lui permettre de « consacrer le résultat de la négociation en cours visant à obtenir un cessez-le-feu permanent et durable ».

C'est précisément le motif qui a conduit les États-Unis à s'abstenir lors du vote. La Secrétaire d'État américaine, Mme Condoleezza Rice, jugeait en effet « important que les résultats des efforts de médiation de l'Égypte soient pris en compte ». Mme Rice a toutefois souligné que son pays appuyait le contenu et les objectifs de la résolution.

Citée à deux reprises dans le texte de résolution, l'Égypte, par la voix de son Ministre des affaires étrangères, M. Ahmed Aboul Gheit, a assuré qu'elle « n'épargnerait aucun effort pour s'acquitter de ses responsabilités ».

Plusieurs membres du Conseil, comme la Chine ou le Burkina Faso, ont jugé que cette résolution, bien que tardive et insuffisante, représentait néanmoins une solution de compromis exigée par l'urgence et la gravité de la situation.

Le Chef de la diplomatie saoudienne, le Prince Saud Al-Faisal, qui dirigeait la délégation ministérielle arabe ayant participé aux négociations au Siège de l'ONU à New York, s'est félicité de cette décision. En assumant ses responsabilités, le Conseil a « restauré la confiance que nous avions placée en lui », a-t-il dit.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Texte du projet de résolution (S/2009/23)

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions sur la question, y compris les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008),

Soulignant que la bande de Gaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967 et fera partie de l'État palestinien,

Mettant l'accent sur l'importance de la sécurité et du bien-être de tous les civils,

Se déclarant gravement préoccupé par l'escalade de la violence et la détérioration de la situation, en particulier les lourdes pertes en vies humaines parmi la population civile depuis qu'il a été refusé de prolonger la période de calme; et soulignant que les populations civiles palestinienne et israélienne doivent être protégées,

Se déclarant également gravement préoccupé par l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza,

Soulignant la nécessité de faire en sorte que les biens et les personnes puissent emprunter régulièrement et durablement les points de passage de Gaza,

Sachant le rôle essentiel que joue l'UNRWA en fournissant une assistance économique et humanitaire à Gaza,

Rappelant qu'on ne pourra parvenir à un règlement durable du conflit israélo-palestinien que par des moyens pacifiques,

Réaffirmant que tous les États de la région ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues,

Souligne qu'il est urgent d'instaurer immédiatement un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza et appelle à l'instauration de ce cessez-le-feu;

Demande que l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux, puisse être distribuée sans entrave dans tout Gaza;

Se félicite des initiatives visant à créer et ouvrir des couloirs humanitaires et autres mécanismes permettant un acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire;

Appelle tous les États Membres à soutenir l'action menée à l'échelon international pour améliorer la situation humanitaire et économique à Gaza, notamment en versant des contributions supplémentaires nécessaires de toute urgence à l'UNRWA et par le biais du Comité de liaison ad hoc;

Condamne toutes les violences et hostilités dirigées contre des civils ainsi que tous les actes de terrorisme;

Appelle les États Membres à redoubler d'efforts pour fournir des arrangements et garanties à Gaza afin de maintenir un cessez-le-feu et un calme durables, et notamment à prévenir le trafic d'armes et de munitions et à assurer la réouverture durable des points de passage sur la base de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage entre l'Autorité palestinienne et Israël; et à cet égard, se félicite de l'initiative égyptienne et des autres initiatives régionales et internationales en cours;

Encourage l'adoption de mesures tangibles en vue de la réconciliation intra-palestinienne, notamment à l'appui des efforts de médiation de l'Égypte et de la Ligue des États arabes mentionnés dans la résolution du 26 novembre 2008 et conformément à sa résolution 1850 (2008) et à ses autres résolutions pertinentes;

Demande aux parties et à la communauté internationale de redoubler sans plus attendre d'efforts afin de parvenir à une paix globale fondée sur la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, comme il l'a envisagé dans sa résolution 1850 (2008), et rappelle l'importance de l'initiative de paix arabe;

Se félicite de l'examen par le Quatuor, en consultation avec les parties, de la possibilité d'une réunion internationale à Moscou en 2009;

Décide de rester saisi de la question.

Déclarations

M. BAN KI-MOON, Secrétaire général des Nations Unies, a affirmé que depuis plusieurs jours les gens du monde entier observaient avec chagrin et horreur l'escalade des souffrances à Gaza et dans le sud d'Israël. Il s'est dit encouragé et soulagé par l'adoption de cette résolution qui vise, a-t-il dit, à mettre fin à cette situation tragique. Ce cessez-le-feu doit être pleinement respecté par toutes les parties, a-t-il affirmé. M. Ban a mis l'accent sur la nécessité de reprendre l'acheminement de l'aide humanitaire à laquelle contribue l'ONU. Il conviendra également de passer rapidement au processus de reconstruction de ce qui a été détruit, a-t-il souligné, notant que l'ONU était prête à appuyer ce processus. Le Secrétaire général a estimé que ce cessez-le-feu constituait une première étape, et qu'un progrès politique était nécessaire. M. Ban a précisé que sa visite dans la région, la semaine prochaine, viserait à contribuer à s'assurer de l'application du cessez-le-feu et que l'aide humanitaire d'urgence atteigne ceux qui en ont besoin.

M. BERNARD KOUCHNER, Ministre des affaires étrangères de la France, a déclaré que le Conseil de sécurité était réuni ce soir, malgré les difficultés, pour une même cause: obtenir le cessez-le-feu. Le projet de résolution présenté aujourd'hui est à la hauteur de la gravité de la situation à Gaza, qui subit une crise humanitaire sans précédent. Le bilan des victimes est extrêmement lourd, a regretté le Président du Conseil. L'arrêt immédiat des combats est donc une priorité absolue, a-t-il souligné. « Nous ne mettons pas sur le même plan les États, l'État israélien comme l'État palestinien que nous appelons de nos vœux, et les mouvements dont la seule ambition est de détruire par la violence le processus de paix, a précisé M. Kouchner. Les paramètres contenus dans le texte de la résolution ont été négociés par le Président français Nicolas Sarkozy avec les États de la région, a rappelé M. Kouchner, tout en indiquant que le Président égyptien Hosni Moubarak, suite à cette initiative, avait proposé un plan de paix auquel les dirigeants de la région avaient répondu favorablement. Ce plan représente pour nous le seul chemin viable de sortie de crise et nous nous réjouissons de ce que ce projet de résolution encourage l'effort diplomatique sur le terrain. « Nous n'avons qu'un seul regret ce soir: malgré notre appel insistant, il n'a pas été possible de donner au Conseil de sécurité un peu plus de temps pour lui permettre de rapprocher les points de vue des négociateurs sur le terrain, de consacrer le résultat de la négociation en cours pour obtenir un cessez-le-feu permanent et durable ». Ce message d'espoir doit être entendu sans délai. Les négociations en cours doivent aboutir très rapidement. La paix est impérative, a conclu M. Kouchner.

M. DAVID MILLIBAND, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a déclaré que le Conseil de sécurité était réuni ce soir pour une raison très claire: la nécessité de rétablir la dignité et la sécurité des Israéliens comme des Palestiniens. La résolution que le Conseil vient d'adopter prend en compte non seulement la nécessité d'instaurer un cessez-le-feu, mais aussi les besoins humanitaires des Palestiniens, les besoins de sécurité des Israéliens et enfin les besoins politiques des deux parties.

La responsabilité des États de la région est maintenant engagée, comme celle de l'Égypte qui travaille très dur pour que le texte devienne une réalité, a salué le Ministre. « Notre travail à tous est de veiller à ce que les termes de cette résolution deviennent une réalité », a-t-il dit, avant de rappeler: « Nous sommes tous conscients que la paix doit être réalisée sur le terrain tandis que les résolutions sont négociées et adoptées aux Nations Unies ».

Mme CONDOLEEZZA RICE, Secrétaire d'État des États-Unis, a affirmé que l'heure était grave à Gaza et que l'objectif était de parvenir à un cessez-le-feu durable et respecté. Cette résolution est une étape vers cet objectif, a-t-elle dit. Il reste beaucoup à faire, mais beaucoup de progrès ont été déjà accomplis, a-t-elle dit, citant le travail réalisé par le Président égyptien Hosni Mubarak qui, a-t-elle précisé, doit être appuyé. La Secrétaire d'État a estimé que beaucoup restait à faire pour s'attaquer aux causes des hostilités, lutter contre le trafic d'armes, sécuriser les frontières et garantir la sécurité du peuple israélien et une vie meilleure pour le peuple de Gaza. Mme Rice a souligné que la bande de Gaza ne doit plus être utilisée comme une plateforme de lancement de roquettes contre les villes israéliennes. Elle a expliqué que l'une des causes fondamentales du conflit était l'œuvre d'un groupe terroriste, le Hamas, qui appelle à la destruction d'Israël. Le Hamas s'attaque à Israël et à la solution de deux États, a-t-elle dit. La Secrétaire d'État américaine a notamment souligné la nécessité de rétablir désormais le contrôle de l'Autorité palestinienne sur les frontières. Les États-Unis soutiennent le Président Abbas dans le cadre des négociations visant à aboutir à un État de la Palestine. Elle a demandé un cessez-le-feu durable. Les États-Unis, a-t-elle poursuivi, sont préoccupés par le sort des habitants de Gaza qui souffrent, et continueront à soutenir l'UNWRA et les autres organisations humanitaires. Les États-Unis reconnaissent le droit d'Israël à exercer sa légitime défense, a déclaré Mme Rice, soulignant que son pays avait demandé à Israël de prendre les mesures nécessaires pour limiter son impact sur la population civile. Elle a par ailleurs souligné la nécessité de préserver l'objectif de la résolution 1850 (2008), adoptée le 16 décembre dernier. Elle a indiqué que les États-Unis appuient pleinement la résolution mais se sont abstenus parce qu'ils estiment qu'il est important d'attendre les résultats de la médiation de l'Égypte avec Israël et le Hamas, visant à réaliser un cessez-le-feu durable.

M. ABDURRAHAM MOHAMED SHALGHAM, Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, a indiqué que des centaines de personnes étaient tombées à Gaza, sans compter les milliers de blessés et les destructions d'infrastructures. « Nous avons proposé dans un premier temps un projet de résolution arabe auquel les États Membres avaient répondu favorablement », a-t-il rappelé. « Nous pensons que la situation sur le terrain mérite une résolution plus ferme que celle adoptée ce soir », a estimé le Ministre, qui a indiqué qu'il avait cependant décidé de voter en sa faveur, car l'instauration d'un cessez-le-feu était une priorité.

M. ALI BABACAN, Ministre des affaires étrangères de la Turquie, a déclaré que la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité représentait un compromis acceptable. La tâche cruciale était de lancer un appel à mettre fin au bain de sang, comme le fait ce texte, qui demande aussi la levée du blocus dans tous ses aspects. Une mise en œuvre pleine et efficace de cette résolution est maintenant indispensable, a-t-il relevé, avant d'affirmer le soutien de la Turquie à cet objectif, comme à la relance du processus de paix au Moyen-Orient.

M. ALEXANDER YAKOVENKO, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, s'est félicité de l'adoption, à la suite des efforts collectifs du Conseil de sécurité et de délégations arabes, d'une résolution équilibrée et, a-t-il espéré, efficace. La situation n'a pas de perspective sans règlement d'ensemble, a-t-il dit, tout en prévenant que la suite des opérations militaires ne ferait qu'aggraver les souffrances de la population. Il est important de continuer les efforts à tous les niveaux pour surmonter la crise et la Fédération de Russie s'y emploiera, a-t-il assuré. Le Vice-Ministre a appelé les parties à entendre l'avis du Conseil de sécurité.

M. JORGE URBINA (Costa Rica) a rappelé que les efforts passés du Conseil de sécurité n'avaient pas été suffisants pour empêcher le début de ce conflit. Après bien des épreuves, la résolution a été adoptée. Il réclame aux parties une cessation immédiate des hostilités et reflète l'engagement sans faille de la communauté internationale à mettre fin au conflit, a commenté le Ministre. Ce Conseil a contribué efficacement au processus de paix au Moyen-Orient, a-t-il jugé, en espérant qu'il saurait prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre ses dispositions.

M. YUKIO TAKASU (Japon) a jugé important que le Conseil de sécurité soit capable d'assumer ses responsabilités lourdes. Il s'est dit choqué par les récents incidents graves au cours desquels des équipes des Nations Unies ont été victimes d'attaques militaires. Il a ainsi adressé ses condoléances aux familles endeuillées. Ces faits justifient l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et permanent, a-t-il dit. M. Takasu a souligné que la présente résolution offrait les conditions nécessaires pour remettre sur les rails le processus de paix, conformément à la résolution 1850 du Conseil de sécurité.

M. CLAUDE HELLER (Mexique) a déclaré que face aux événements tragiques qui se produisaient à Gaza, le Conseil de sécurité était tenu d'agir pour faire cesser les hostilités et rétablir le calme dans la région. Au cours de ces derniers jours, il a déployé des efforts majeurs pour parvenir à la meilleure solution possible. Le Mexique a beaucoup insisté sur l'action du Conseil de sécurité, qui devait faire l'objet du plus grand soutien possible, a rappelé le représentant. Sa délégation, a-t-il poursuivi, aurait cependant souhaité qu'elle fasse explicitement référence au respect des normes du droit international humanitaire et à la mise sur place d'un mécanisme international de supervision de toutes les dispositions qui doivent être mises en œuvre. En approuvant cette résolution, le Conseil de sécurité se tourne cependant vers l'avenir et manifeste son appui au processus de paix au Moyen-Orient, s'est félicité M. Heller.

M. ZHANG YESUI (Chine) a souligné que la résolution qui venait d'être adoptée n'était pas totalement satisfaisante. Néanmoins, a-t-il dit, tenant compte de l'urgence de la situation et de la gravité sur le terrain, la Chine a voté favorablement en faveur du texte. Le représentant a exhorté les parties en présence à instaurer un cessez-le-feu immédiat et à mettre en œuvre la résolution de manière immédiate afin d'éviter d'autres victimes.

M. FRANCIS BUTAGIRA (Ouganda) a voté en faveur de cette résolution en raison de l'urgence de la situation sur le terrain. « Nous pensons qu'elle est équilibrée », a-t-il dit. Le résultat obtenu aujourd'hui est le fruit d'un consensus. Le Conseil doit maintenant s'engager pleinement en faveur de l'établissement d'un État palestinien coexistant en paix avec l'État d'Israël.

M. LE LUONG MINH (Viet Nam) a déclaré qu'au vu de l'urgence de la situation, sa délégation avait voté en faveur de cette résolution qui est de nature à créer des conditions propices au rétablissement de la paix dans la bande de Gaza.

M. MICHEL KAFANDO (Burkina Faso) a affirmé que le drame en cours à Gaza ne pouvait laisser le Conseil indifférent. Le Conseil aurait dû agir plus tôt, a-t-il dit, rappelant que son pays s'était joint au consensus. Le message aurait pu être plus articulé et plus clair, a-t-il dit, reconnaissant que le sens de l'urgence exigeait des compromis. Il a mis l'accent sur la nécessité d'appliquer désormais cette résolution.

M. THOMAS MAYR-HARTING (Autriche) a estimé qu'il était nécessaire et urgent que le Conseil de sécurité adresse cet appel au cessez-le-feu en faisant preuve d'unité. Les tirs de roquettes contre Israël, comme les opérations israéliennes à Gaza, doivent cesser immédiatement. Une autre priorité est l'ouverture durable des points de passage vers Gaza. Le représentant a aussi attiré l'attention sur l'obligation qu'ont toutes les parties de pleinement respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

M. NEVEN JURICA (Croatie) a déclaré qu'il félicitait le Conseil de sécurité pour avoir adopté cette résolution. Il faut maintenant éliminer les conditions qui ont permis l'escalade actuelle et prévenir tout retour à un statu quo en veillant à ce qu'Israël ne soit plus soumis aux tirs de roquettes du Hamas. Il a estimé enfin que le dialogue politique était le seul moyen de parvenir à une solution durable sur la base de deux États coexistant dans la paix et la sécurité.

M. RIYAD AL-MALKI, Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, a souligné que l'adoption de la résolution avait pris plusieurs jours de retard. Il a indiqué que plus de 760 martyrs palestiniens étaient tombés, près de 40% d'entre eux étant des femmes et des enfants. Plus de 3 000 personnes ont été blessées, a-t-il précisé, faisant également état de nombreuses destructions, y compris des installations des Nations Unies. Israël doit mettre fin à son agression contre le peuple palestinien et retirer ses forces de la bande de Gaza, a-t-il affirmé. Le Ministre a mis l'accent sur la nécessaire réouverture des points de passage, conformément à l'Accord de 2005. Il a remercié tous les pays arabes, et notamment le Conseil ministériel arabe sous la direction du Ministre saoudien, le Prince Saoud al-Faisal. Israël doit appliquer immédiatement cette résolution, a-t-il insisté.

Prince SAUD AL-FAISAL, Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, s'est félicité de la décision du Conseil de sécurité, qui a restauré la confiance que nous avons en lui en assumant ses responsabilités. Il a souhaité que ce texte serve de modèle à la résolution d'autres crises. Il a espéré que toutes les parties respecteraient la décision prise ce soir.

M. AHMED ABOUL GHEIT, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, s'est lui aussi félicité de la résolution adoptée ce soir par le Conseil de sécurité. Il a souhaité que le Conseil la fasse respecter pour éviter des victimes supplémentaires. L'Égypte, citée deux fois par le texte, n'épargnera pour sa part aucun effort pour s'acquitter de ses responsabilités et contribuer au rétablissement de l'unité du peuple palestinien et parvenir à la réconciliation nationale, a assuré M. Aboul Gheit.

Mme GABRIELA SHALEV (Israël) a affirmé que lorsque son pays s'était retiré de Gaza en 2005, il espérait ne jamais y retourner. Mais, après huit ans d'attaques continues à la roquette par l'organisation terroriste du Hamas, son refus de prolonger la trêve et sa contrebande d'armes, Israël n'avait pas d'autre choix que d'exercer sa légitime défense, a-t-elle expliqué. La responsabilité des hostilités actuelles incombe au Hamas, a-t-elle ajouté. La communauté internationale doit dire clairement qu'une organisation terroriste ne peut jamais être un dirigeant légitime, a-t-elle déclaré. Les huit années passées de terreur et la période « dite calme » ont prouvé que tout arrangement doit être pleinement respecté et assuré, y compris la cessation totale des tirs de roquettes et la contrebande, afin de permettre une paix durable, a conclu la représentante d'Israël.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel